

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice : 58

Conseillers présents :

Suppléants ayant voix délibérantes :

0

Conseillers représentés :

8 Total votants :

57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseillèr.e.s ayant donné pouvoir:

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC Stéphane RODIER à Martine MUNOZ Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Karine BRODIN à Nicole GIRY Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

Conseiller absent:

André IMBERDIS

Secrétaire de séance:

Thomas BARNERIAS

Subvention aux particuliers dans le cadre des réhabilitations groupées ANC (financement CD 63 et Agence de l'eau) DELIBERATION N°20170301-32

Vu la convention de mandat signée le 16 octobre 2014 entre la Communauté de Communes du Pays de Courpière et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le programme 2015

 ${f Vu}$ la décision 2015D013 du 30 juin 2016 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'attribution de la subvention pour le programme 2015

Vu la délibération du 26 mars 2015 de la communauté de communes approuvant le programme 2015 de réhabilitation des installations d'ANC

Vu la convention signée le 14 octobre 2015 entre la Communauté de Communes du Pays de Courpière et le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour le programme 2016

Vu la décision du 18 janvier 2016 du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour l'attribution de la subvention pour le programme 2016

Vu la délibération du 11 octobre 2015 de la communauté de communes du Pays de Courpière approuvant le programme 2016 de réhabilitation des installations d'ANC

Une décision nominative est nécessaire pour le versement des aides attribuées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 3 usagers de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour la réhabilitation de leur installation d'ANC dans le cadre du programme 2015 pour un montant total d'aide de 10.473.61 €

Usager	Adresse de l'install.	Coût prévi. Travaux TTC	Coût réel travaux TTC	Aide réelle AELB
ROUAULT Stéphane	Rongeron - 63120 VOLLORE VILLE	6820,00 €	7 095,00 €	3547,50 €
CHANTEGRET Didier	Le Pradel Bas - 63120 VOLLORE VILLE	7150,00 €	7 150,00 €	3575,00 €
DELAIRE Michelle	Moulin de L'isle - 63120 COURPIERE	6702,22 €	6 702,22 €	3351,11 €
				10 473,61 €

Une décision nominative est nécessaire pour permettre le versement de subventions attribuées par le Conseil Départemental du Puy de Dôme à deux usagers de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour la réhabilitation de leur installation d'ANC dans le cadre du programme 2016 pour un montant total d'aide de 2771.15 €.

Horitant total a dide de 2771,13 c.					
Usager	Adresse de l'install.	Coût prévi travaux HT	Coût réel des travaux € HT	Aide réelle CD63	
WALDMANN Fabien	Le Moulin de la Pommerette - 63930 LA RENAUDIE	6 874,33 €	6 999,26 €	1 031,15 €	
ANGELY Sophie	Malaleuge - 63880 OLMET	5 800,00 €	5 909,08 €	1 740,00 €	
				2771,15 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide l'attribution de ces aides aux usagers selon les montants présentés dans les tableaux. Sollicite le Trésor Public de Thiers pour qu'il procède aux versements des aides aux usagers.

TOTAL VOTANTS:
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES:

57 =

49 Conseillers Présents

8 Représentés

0 Non participation

TOTAL DES VOIX

57 =

Pour : 57

Contre : 0

Abstention: 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Présiden

Tony BERNARD